



## Fraction

Lola Artigao, Lucien Max,  
Annette Willems-Kirsch

Administration communale de Schengen  
Collège des Bourgmestre et Échevins  
75, Wäistrooss  
L-5440 REMERSCHEN

Commune de Schengen, le 20 mai 2026

## Initiative BZ#16\_2026

Monsieur le bourgmestre,  
Messieurs les échevins,

Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesummen » ont le plaisir de vous soumettre en annexe l'initiative suivante concernant :

### **des mesures d'apaisement et de sécurité dans la rue J. Kayser à Burmerange**

Cette demande motivée se base sur l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, version consolidée applicable au 14/08/2023.

Tout en priant le collège des bourgmestre et échevins d'y répondre et de la porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communal.

Dans cette attente nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour la fraction Besser Zesummen,

Lola Artigao  
Conseillère communale

## **Initiative BZ#16\_2026**

Concernant des mesures d'apaisement et de sécurité dans la rue J. Kayser à Burmerange

**Introduite par la fraction Besser Zesummen  
le 20 mai 2026**

### **Initiative concernant des mesures d'apaisement et de sécurité dans la rue J. Kayser à Burmerange**

En octobre 2025, des habitants de la rue Jos Kayser à Burmerange ont remis une pétition au collège échevinal afin d'alerter sur les problèmes de circulation, de vitesse, de sécurité et de qualité de vie dans leur rue. Depuis lors, les riverains ont multiplié les démarches et échanges avec la commune, l'Administration des Ponts et Chaussées ainsi qu'avec le Ministère de la Mobilité. Plusieurs courriels et prises de contact ont eu lieu au fil des mois, sans qu'aucune réponse claire ni solution concrète n'aient été apportées par le collège échevinal à ce jour.

Voici quelques extraits :

Email du 21 juillet 2025 de Mme Michèle Rock (P&C) : « *Bien que le CR150 appartient au domaine routier de l'Etat, la réglementation du trafic ainsi que l'aménagement de dispositifs d'apaisement du trafic à l'intérieur des localités tombe sous la compétence des communes. Je vous prie donc de vous adresser à l'administration communale de Schengen afin que les mesures nécessaires soient projetées* ».

Email du 21 juillet 2025 du Service Technique de la commune de Schengen (copie au CE) : « *Votre requête relative à l'installation de dispositifs de ralentissement de la circulation ainsi qu'à l'aménagement d'un passage pour piétons sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Commission de la Mobilité de la commune* » - Ceci n'était pas le cas (voir rapports des séances de ladite commission).

Email d'octobre 2025 du secrétariat communal : « *Le collège échevinal accuse réception de votre lettre...votre demande a également été transmise à l'adm. P&C...parallèlement la police a été saisie...le Ministère des Affaires intérieures a en outre déjà pris contact avec le Bourgmestre...votre requête a été transmise également pour avis à la commission consultative communale de la mobilité...le collège échevinal vous tiendra informé des suites données à votre démarche* ».

Courrier du 29 octobre 2025 du Ministère des Affaires intérieures : « *Votre requête a été transmise aux services compétents de la Police, qui procéderont, en coordination avec les autorités communales et les autres parties concernées, à une évaluation de la situation afin de déterminer les mesures à envisager* ». (copie AC Schengen)

## Initiative BZ#16\_2026

Concernant des mesures d'apaisement et de sécurité dans la rue J. Kayser à Burmerange

**Introduite par la fraction Besser Zesummen  
le 20 mai 2026**

Courrier du 26 novembre 2025 du Ministère de la Mobilité : « Je tiens toutefois à préciser que l'initiative concernant **la prise de mesures destinées à apaiser le trafic à l'intérieur d'une agglomération relève de l'autorité communale**, même s'il s'agit d'une voirie étatique....la compétence réglementaire à l'intérieur de l'agglomération incombe à la commune de Schengen...Ainsi, bien que l'Etat, notamment l'adm. P&C gère la voirie étatique et est responsable de son entretien, **les mesures pour garantir la sécurité routière et le respect des règles de la circulation à l'intérieur d'une agglomération incombent à l'autorité communale....C'est pourquoi je me permets de transmettre votre lettre à la commune de Schengen pour information...mes services sont à disposition afin de soutenir la commune dans ses démarches** ». (Copie AC Schengen)

Cette absence de réaction est incompréhensible et témoigne d'un manque évident d'écoute et de considération envers les habitants concernés. Plus de sept mois après le dépôt de la pétition, les citoyens attendent toujours un retour politique sur leurs revendications et sur les suites envisagées.

La situation actuelle illustre une nouvelle fois l'absence de vision cohérente en matière de mobilité et d'aménagement dans le village. Les dernières décisions prises ont été improvisées, sans concertation suffisante avec les riverains, avec pour conséquence des reports de trafic et des tensions croissantes dans plusieurs rues du village.

L'exemple de la rue Auguste Liesch reste particulièrement révélateur : les mesures mises en place s'étaient avérées désastreuses et avaient finalement dû être revues quelques semaines plus tard face aux nombreuses critiques et aux problèmes générés sur le terrain.

Au lieu de tirer les leçons de ces erreurs, le collège semble aujourd'hui reproduire la même méthode : absence d'anticipation, manque de dialogue et absence de stratégie globale. Notre fraction rappelle également avoir déjà posé plusieurs questions orales à ce sujet, la dernière lors de la séance du conseil communal du 3 mars, sans obtenir de réponses concrètes de la part du collège.

Face à cette situation, notre fraction demande :

1. l'organisation, dans les plus brefs délais, d'une réunion avec les pétitionnaires et les habitants concernés ;
2. l'implication de la commission de la mobilité dans le suivi du dossier et dans l'analyse des solutions envisageables ;

## **Initiative BZ#16\_2026**

Concernant des mesures d'apaisement et de sécurité dans la rue J. Kayser à Burmerange

**Introduite par la fraction Besser Zesummen  
le 20 mai 2026**

3. la mise en place rapide de mesures d'apaisement concrètes afin d'améliorer la sécurité et la qualité de vie dans la rue Jos Kayser en concertation avec les habitants ;
4. l'élaboration d'un concept global et cohérent de circulation et de mobilité pour l'ensemble du village, afin d'éviter de nouvelles décisions ponctuelles aux conséquences mal anticipées. À l'heure actuelle, la politique menée manque clairement de cohérence, alors même que des infrastructures élémentaires de sécurité font encore défaut, notamment un passage piétons sécurisé à hauteur de la crèche ainsi qu'au croisement de la rue A. Liesch/rue Flammang menant vers l'aire de jeux.

Au vu de ces éléments, notre fraction demande au collège échevinal de se positionner clairement sur les propositions ci-dessus et de préciser, dans les meilleurs délais, les suites concrètes qu'il entend réserver à ce dossier.